

# Nouveau cheminement piéton au domaine de Certes

Il est actuellement possible de parcourir à pied la périphérie du domaine de Certes sur la commune de Lanton. Cependant les usagers sont contraints de traverser la RD 3, route à grande circulation, et également d'emprunter une partie de la piste cyclable.

Afin d'assurer un parcours agréable et sécurisé aux promeneurs, le département de la Gironde crée un nouveau cheminement piéton. Celui-ci empruntera l'allée de Boissière depuis Lanton pour rejoindre le parking du domaine de Certes, à l'entrée de la commune d'Audenge.

Ce nouveau parcours de 2,8 km (dont 1,2 km sont équipés d'un platelage en bois) sera exclusivement réservé aux piétons.

Les travaux ont débuté le 17 octobre pour une durée d'environ 6 mois.

Ils sont financés par le Département de la Gironde pour un montant total de 1 090 000 € TTC.